

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement



Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

Recrutement d'un consultant pour la mise en conformité des projets garantis par la MIGA et la mise en place d'un Système de Management Environnemental au sein de l'AGEROUTE Sénégal

(Relance)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans L'AS du 20 décembre 2020.
2. L'AGEROUTE Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds obtenus de l'Etat pour financer la « Mise en conformité des projets garantis par la MIGA et la mise en place d'un Système de Management Environnemental à l'AGEROUTE ».
3. L'objectif de la mission est d'assister l'AGEROUTE d'une part dans la mise en conformité environnementale et sociale des projets de construction de l'autoroute AIBD-Mbour-Thiès et le projet d'aménagement et d'élargissement de la route des Niayes par rapport aux normes de la SFI ; et d'autre part à la mise en place d'un système de management environnemental dans ces projets et au sein de l'AGEROUTE. La mission va se dérouler sur une durée de douze (12) mois.
4. Les candidats (Bureau d'Etudes ou Firmes) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les candidats seront évalués selon les critères ci-dessous :

- a. Les Consultants seront présélectionnés selon les règles et procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et suivant la grille d'évaluation ci-après :
- Qualifications générales en études et/ou évaluation et/ou mise en œuvre de mesures environnementales de projets d'infrastructures au cours des dix (10) dernières années (notée sur 30 points soit six (6) points par référence pertinente).
 - Expérience dans des missions de mise en œuvre de Plans d'Action Environnemental et Social (PAES) ou de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2009) pour des projets sur financements extérieurs (notée sur 50 points soit dix (10) points par référence pertinente).
 - Organisation technique et managériale notée sur 10 points
 - Qualifications du personnel permanent du candidat noté sur 10 points : le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts ayant les qualifications et compétences suivantes :
 - ✓ Expert en Environnement et social, Chef de Mission avec au moins vingt (20) ans d'expérience **noté sur 2 points** :
 - ✓ Socio-économiste avec au moins dix (10) ans d'expérience **noté sur 2 points**
 - ✓ Sociologue avec au moins dix (10) ans d'expérience **noté sur 2 points**
 - ✓ Ingénieur Génie Civil avec au moins dix (10) ans d'expérience **notés sur 2 points**
 - ✓ Juriste avec au moins cinq (05) ans d'expérience **notés sur 2 points**
- b. Le nombre minimum de points requis est de soixante (60) et une liste restreinte de groupements de bureaux d'études ou de firme(s) sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) »
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-après AGEROUTE Sénégal, Rue F X Rue David DIOP Fann Résidence Dakar et aux heures suivantes de 8h à 13h 30 et de 14h 30 à 17h. De plus, des informations complémentaires pourront être obtenues en envoyant des e-mails aux adresses suivantes : rndour@ageroute.sn, mldiop@ageroute.sn, ammbaye@ageroute.sn.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse ci-après AGEROUTE Sénégal, Rue F X Rue David DIOP Fann Résidence Dakar au plus tard le **11 août 2020 à 11 heures 30 minutes**.
7. **Les dossiers transmis par courrier électronique ne seront pas acceptés.**

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE